



Voyage 2013 : la Suisse à vélo

Pour son voyage annuel, « Chemins du Rail » vous propose de découvrir en Suisse la région des lacs, du mercredi 08 au dimanche 12 mai 2013. L'itinéraire à vélo nous emmènera de Soleure à Sainte-Croix en passant par Bienne, Morat, Estavayer et Yverdon, situées en bordure du lac de Neuchâtel. Cet itinéraire suit en grande partie la « Route du Mitteland » c'est-à-dire l'itinéraire national 5 de « La Suisse à vélo », www.veloland.ch

Un car nous déposera avec nos vélos à la ville de départ et nous accompagnera tout au long du voyage pour assurer le transport de nos bagages. Nous avons retenu des parcours constitués principalement de routes à faible densité de trafic sans grandes difficultés mis à part quelques côtes de courte distance. Des visites des richesses du patrimoine architectural et des dégustations de crus de la région sont bien sûr au programme de notre escapade.

Le programme détaillé que nous avons préparé est le suivant :

Mercredi 08 mai 2013:

Départ de Namur en car tôt le matin
Trajet jusque Aarwangen, arrivée début d'après-midi
Trajet à vélo d'Aarwangen à Soleure d'environ 25 km
Repas du soir et logement à l'hôtel « Ambassador » à Soleure

Jeudi 09 mai 2013:

Visite guidée de la ville médiévale de Soleure
Trajet à vélo de Soleure à Bienne d'environ 30 km
Repas du soir libre
Logement à l'hôtel « Mercure » à Bienne

Vendredi 10 mai 2013:

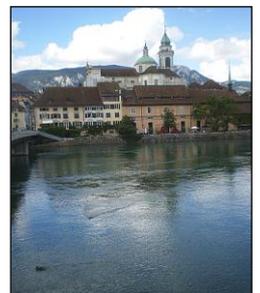
Trajet à vélo de Bienne à Morat d'environ 50 km
Retour en car à Bienne
Repas du soir et logement à l'hôtel « Mercure » à Bienne

Samedi 11 mai 2013:

Trajet en car pour emprunter le funiculaire de Macolin, superbe vue sur tout le plateau et la couronne formée par les Alpes
Poursuite du trajet en car jusque Morat, avec arrêt chez un vigneron du Vully
Trajet à vélo de Morat à Estavayer-le-Lac d'environ 40 km
Trajet en car d'Estavayer à Payerne
Repas du soir et logement à l'hôtel « La Suite » à Payerne

Dimanche 12 mai 2013:

Trajet en car de Payerne à Estavayer
Trajet à vélo d'Estavayer à Yverdon d'environ 20 km
Départ d'Yverdon en train jusque Sainte-Croix, au pied des alpages
Dîner dans un restaurant de Sainte-Croix - Bullet
Retour en car à Namur dans la soirée.



Les trajets à vélo seront guidés et encadrés par des administrateurs de l'asbl. Chaque participant engage néanmoins sa responsabilité, assure sa propre sécurité sur l'ensemble des parcours et reconnaît qu'il est apte physiquement à effectuer des étapes journalières de maximum 50 km environ. Il est impératif de se munir d'un *vélo en bon état de marche* et d'un matériel de réparation minimum. Une chambre à air de rechange est vivement conseillée.

Prix du Voyage : Par personne : 560 € en chambre double (supplément single : 115 €)

Ce prix inclut :

- les trajets aller-retour en car avec remorque pour vélos ;
- le transfert des bagages ;
- les logements avec petit déjeuner (4 nuits) ;
- les repas (sans boisson) du soir (excepté le jeudi soir) et le repas du dimanche midi ;
- les pique-nique (sandwich + boisson) du jeudi, vendredi et samedi midi ;
- la visite guidée de la ville de Soleure ;
- le funiculaire à Macolin ;
- le trajet en train d'Yverdon à Sainte-Croix.

Le voyage est exclusivement réservé aux membres de « Chemins du Rail » en ordre de cotisation.

Renseignements et inscriptions :

Secrétariat de « Chemins du Rail » : inscriptions

- par téléphone (081/65.75.96) ou
- par e-mail (info@cheminsdurail.be)

Veillez noter que toute inscription ne pourra être prise en considération qu'après versement, au plus tard le 31 janvier 2013, d'un acompte de 75 € par personne sur le compte BE51 0682 1681 7962 de l'asbl avec mention «acompte voyage 2013». Vérifier toutefois les disponibilités auprès du secrétariat avant de verser le montant.

Paiement du solde au plus tard le 1er mars 2013 avec mention «solde voyage 2013 ».

En cas de désistement, les versements effectués (acompte et solde) ne seront pas remboursés. C'est la raison pour laquelle nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation individuelle. Le paiement de l'acompte de 75 euros marque l'engagement du participant à se soumettre aux conditions de participation reprises supra.

